Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600404-20251215-2025043-DE

Cléguer
Kleger

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2025

Département du Morbihan

Arrondissement de Lorient

Commune de CLEGUER

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 22
Procuration : 1
Votants : 23

Réf. : CM 2025.043

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil municipal de la Commune de Cleguer, dûment convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Alain NICOLAZO.

Etaient présents : Michel BARDOUIL, Prisca BARDOUIL, Carole BOUDIC, Isabelle CAIROU, Jean-Yves COCHE, Stéphane CORLAY, Patrick EVANO, Gilbert FLÉGO, Christiane FRANÇOIS, Audrey GAUDART, Anne GUILLEMOT, David LAJARTHE, Bernard LE DIAGON, Sandrine LE GOUIC, Jean-Yves LE ROUX, Nathalie LE TREHOUR, Corinne LEFEVRE, Alain NICOLAZO, Anthony QUERO, Alexandra QUILLIO, Guenaël ROBIC et Marjolaine SIMON.

Absents : Hervé ROULLAY (procuration à Monsieur EVANO)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Audrey GAUDART est désignée secrétaire de séance.

2025.043 | BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Vu le Code général des collectivités locales ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025.008 du 24 mars 2025 portant sur l'approbation du budget primitif de la Commune pour 2025 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025.023 du 30 juin 2025 portant sur la décision modificative n° 1 du budget primitif ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025.032 du 29 septembre 2025 portant sur la décision modificative n° 2 du budget primitif.

Chaque fin d'exercice nécessite un ajustement des crédits délibérés lors de l'adoption du budget primitif.

Il est ainsi nécessaire d'intégrer l'amortissement des travaux réalisés, pro rata temporis.

Concernant les travaux réalisés en régie (local canoë / kayak du Bas Pont-Scorff et les aménagements réalisés aux abords de la médiathèque et de l'espace Triskell), il convient de les passer en section d'investissement de manière à récupérer du FCTVA.

Par ailleurs, Lorient Agglomération nous a enfin adressé la demande du paiement du solde de l'opération de requalification de la Cité des Pins. Depuis trois ans, le Commune provisionne l'article 2041511 pour cela. Au budget primitif, l'inscription était de 97 000,00 euros, le solde à verser est de 101 045,00 €, soit une différence de 4 045,00 €.

Enfin, il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits au chapitre 66 afin d'intégrer les intérêts des emprunts contractés en cours d'année pour le financement de l'espace Triskell (15 300,00 €).

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600404-20251215-2025043-DE

En conséquence, il est proposé de modifier le budget de la manière suivante :

Chapitre / Article	Intitulé	BP + DM 1 et 2 (en €)	DM 3 (en €)	Total (en €)
66 / 66111	Charges financières – Intérêts réglés à l'échéance (D/F)	28 300,00	+ 15 300,00	43 600,00
042 / 6811	Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (D/F)	70 000,00	+ 3 000,00	73 000,00
011 / 615221	Charges à caractère général – Entretien et réparations sur biens immobiliers (D/F)	71 150,00	- 18 300,00	52 850,00
Total en matière de dépenses de fonctionnement		**169 450,00**	**0,00**	**169 450,00**
042 / 722	Production immobilisée – Immobilisations corporelles (R/F)	20 000,00	+ 9 400,00	29 400,00
75 / 75888	Autres produits divers de gestion courante(R/F)	155 100,00	- 9 400,00	145 700,00
Total en matière de recettes de fonctionnement		**175 100,00**	**0,00**	**175 100,00**
204 / 2041511	Subventions d'équipement versées – GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études (D/I)	97 000,00	+ 4 045,00	101 045,00
040 / 21314	Immobilisations corporelles – Bâtiments culturels et sportifs (D/I)	0	+ 9 400,00	9 400,00
26 / 261	Participations et créances rattachées à des participations (D/I)	15 700,00	- 13 445,00	2 255,00
Total en matière de dépenses d'investissement		**112 700,00**	**0,00**	**112 700,00**
040 / 28188	Opérations d'ordre – Amortissement des immobilisations corporelles (R/I)	70 000,00	+ 3 000,00	73 000,00
13 / 1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables des départements (R/I)	289 925,73	- 3 000,00	286 925,73
Total en matière de recettes d'investissement		**359 925,73**	**0,00**	**359 925,73**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux écritures comptables nécessaires à l'application de la décision modificative du budget primitif n° 3.

Pour extrait certifié conforme
Cleguer le 15 décembre 2025
Le Maire, Alain NICOLAZO

MAIRIE DE CLEGUER (Morbihan)